



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 15 décembre 2023

N° CS_2023_12_2

Objet : **DEBÂT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Date de convocation :

Date d'affichage du compte-rendu complet :

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur GUICHARD Rida, Monsieur MBOUNI Levana, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florian, Monsieur SOW Abdoulaye, Monsieur MAILLET Eric, Monsieur BON Gaël

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur RIAS Bernard, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent

Vu les dispositions des articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui renforce (e rôle et le cadre légal du Débat d'orientations budgétaires

Vu la loi de programmation des Finances Publiques n°2018-32 du 22/01/18, article 13

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires

Vu le document annexé à la présente présentant les orientations budgétaires générales de l'exercice 2024,

Considérant que le Débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire qui doit être voté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Considérant que le Rapport d'orientations budgétaires doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la collectivité permettant ainsi d'éclairer leur choix lors des votes des budgets principal et annexe.

CS_2023_12_2

Considérant que le Débat d'orientations budgétaires est voté au cours d'une séance distincte : il ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

12 VOIX POUR

DÉCIDE

- d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

SITIV

50, boulevard Ambroise Croizat
69 200 Vénissieux
04 72 89 02 10

Sommaire

Chapitre 1 : Situation financière du SITIV _____	2
Chapitre 2 : Projets et prospective _____	6
Chapitre 3 : Hypothèses Budgétaires 2024 _____	8
Chapitre 4 : Budget annexe Territoire Numérique Ouvert _____	13

Chapitre 1 : Situation financière du SITIV

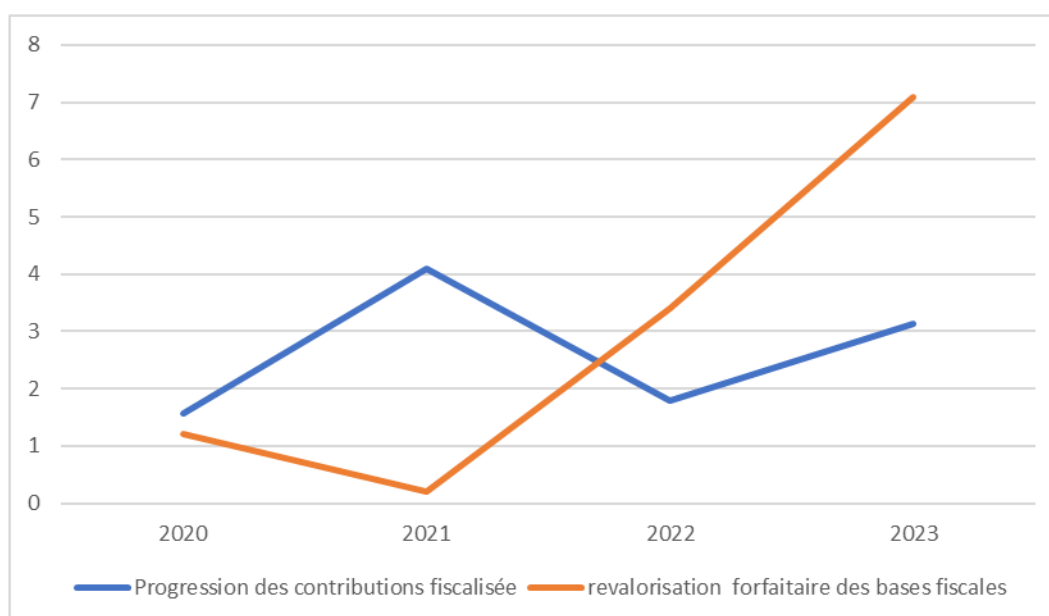
NB : dans ce chapitre les chiffres pour 2023 sont donnés sous réserve de l'adoption du compte administratif.

1/ Evolution des recettes

Recettes Chapitres	CA				
	2019	2020	2021	2022	2023
F	3 497 685	3 661 797	3 294 973	3 466 916	3 674 878
ATTENUATIONS DE CHARGES	16 583	13 233	16 734	10 760	10 870
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2	23 000	13 400	21 005	9 002
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	-	-	50 000	44 494
PRODUITS EXCEPTIONNELS	85 338	330 383	44 157	-	3 905
REMBOURSEMENTS. SUBVENTIONS. PARTICIPATIONS	2 930 401	2 976 228	3 097 881	3 153 195	3 252 162
REMBOURSEMENT PAR BUDGET ANNEXE				95 000	172 946
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	465 361	318 954	122 802	136 955	181 498
I	1 425 310	1 336 371	1 022 545	1 121 576	1 060 476
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	540 200	229 510	472 460	302 608	135 110
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	311 898	22 657	345 363	136 386	82 640
F.C.T.V.A.	228 302	206 853	127 097	166 222	52 469
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	386 000	400 000	125 000	366 000	429 570
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	499 110	706 861	425 086	452 968	495 796

Entre 2019 et 2023, les recettes propres du SITIV sont composées essentiellement de la contribution fiscalisée des communes membres qui a progressé de 2.75 % en moyenne annuelle sur l'ensemble de la période, soit 2.64 % en moyenne d'année en année.

Durant la même période la revalorisation forfaitaire de la valeur locative foncière globale des communes a été de 2.82 %. La pression fiscale du SITIV a donc tendanciellement baissé sur la période.



La réduction importante du résultat reporté en a été amortie par des recettes exceptionnelles de subvention, ainsi que par le remboursement de charges par le budget annexe.

Au total les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 1.27 % en moyenne annuelle sur l'ensemble de la période, soit 1.47 % en moyenne d'année en année.

Les recettes d'investissements se composent essentiellement de l'épargne générée par l'exercice précédent, des amortissements et du fonds de compensation de la TVA.

Il faut rappeler que la suppression du poste d'acquisition de licences logicielles dans l'assiette du FCTVA a représenté une baisse moyenne de 130 000 euros de recettes d'investissement dès 2023.

Cette baisse a principalement été compensée par un recours à l'emprunt plus important (+64 000 euros) et de l'autofinancement.

2/ Evolution des dépenses

Dépenses Chapitres	CA				
	2019	2020	2021	2022	2023
F					
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
65811				49 868	97 724
65818				48 940	64 193
65821				-	116 305
CHARGES A CARACTERES GENERAL					
6156	406 556	336 889	349 947	375 689	406 692
6184	68 926	52 038	51 781	69 881	54 250
6262	107 773	87 340	103 347	87 393	100 297
CHARGES FINANCIERES	29 505	24 908	24 574	19 943	29 169
DOTATIONS AUX PROVISIONS	145 000	273 000	-	-	-
FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	1 601 552	1 659 191	1 625 465	1 780 115	1 764 765
Total F	2 718 646	2 775 926	2 581 725	2 742 656	2 988 252
I					
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	307 338	336 034	294 570	321 250	360 564
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	336 842	269 298	226 349	263 152	397 590
IMMOBILISATIONS EN COURS	199	344 315	76 362	-	65 580
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	512 212	399 867	400 142	504 646	860 694
Total I	1 156 592	1 349 515	997 424	1 089 048	1 684 429

Entre 2019 et 2023 les charges de fonctionnement (011 + 65) ont progressé de 6.7 % par exercice en moyenne. Ces charges sont principalement constituées des frais de maintenance des logiciels, des prestations de service des éditeurs, et des frais d'exploitation du réseau de communication. La dynamique de ces dépenses est présentée en détail dans le chapitre 2.

La progression de ces dépenses reste contenue, malgré la forte inflation subie sur les deux derniers exercices, tout en intégrant les coûts induits par les nouvelles offres de service de ces dernières années (outils de sécurité, gestion des temps et activités, enfance, planification de ressources).

Il est à noter que la masse salariale (012) n'a progressé que de 2.55 % par exercice en moyenne.

Le budget régulier concernant les investissements évolue en fonction des projets programmés. L'année 2023 enregistre des restes à réaliser liés à la mise en œuvre de certains projets programmés sur deux exercices (Migration RH de Vénissieux et Vaulx en Velin, projet Enfance, Gestion des salles, projets divers en parts personnalisées).

4/ Soldes de l'exercice 2023

L'exercice 2023 sera clôturé avec un excédent de fonctionnement de 200 284.67€ permettant d'affecter 118 611.86 € en recette d'investissement (1068) pour la couverture du solde de l'investissement, et 81672.81 € en recette de fonctionnement (002).

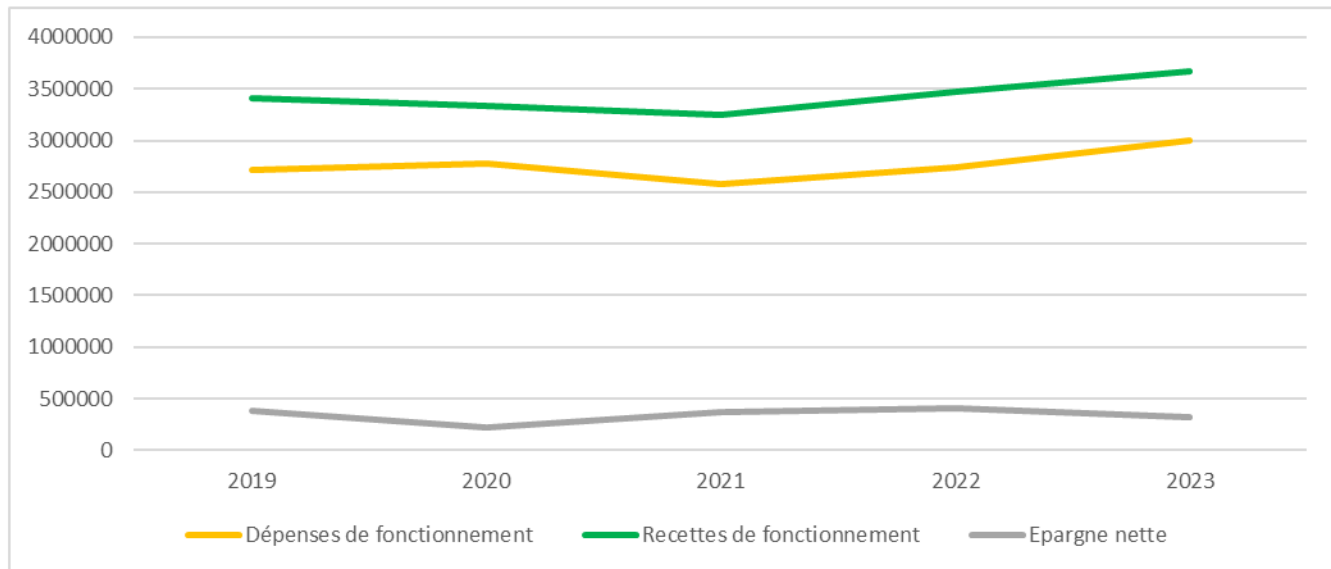
		Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	Résultat Exercice 2023	3 493 380,02 €	3 474 593,63 €	18 786,39 €
	Résultat antérieur (2022) reporté R002	181 498,28 €		181 498,28 €
	Résultat à affecter / reporter			200 284,67 €
Section d'investissement	Résultat Exercice 2023	1 045 021,46 €	1 214 271,77 €	-169 250,31 €
	Résultat antérieur (2022) reporté R001	495 795,75 €		495 795,75 €
	Résultat à affecter			326 545,44 €
	Reste à réaliser (R.A.R.) au 31/12/2023	0,00 €	445 157,30 €	445 157,30 €
Résultat global cumulé 2023 (net de R.A.R.)				81 672,81 €

5/ Analyse de l'épargne

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement	2 718 646	2 775 926	2 581 725	2 742 656	2 994 252
Recettes de fonctionnement	3 412 347	3 331 414	3 250 817	3 466 916	3 670 973
Epargne brute	693 701	555 488	669 092	724 260	676 721
Capital de la dette	307 338	336 034	294 570	321 250	360 564
Epargne nette	386 362	219 454	374 522	403 010	316 157
Capital restant dû	2 254 424	2 333 086	1 997 052	2 272 231	2 344 704
Capacité de désendettement	3,25	4,20	2,98	3,14	3,46

Sous l'effet croisé de la progression des charges de fonctionnement et la baisse progressive des recettes réelles, l'épargne nette du SITIV tend à se réduire légèrement. Cette évolution doit entrer en ligne de compte dans la stratégie de financement des investissements à venir.

La dynamique des charges de fonctionnement (+2.53%) est légèrement supérieure à celle des recettes de fonctionnement (+1.89%) sur la période. L'effet de ciseau a permis d'absorber les excédents antérieurs de l'établissement.



La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Le SITIV se distingue par un cycle d'investissement court (entre 5 et 8 ans) et une stratégie d'emprunt adaptée à ce rythme plus rapide que celui d'une commune. De ce fait là ou une capacité de désendettement « normale » pour une commune est inférieure à 10 ans, le SITIV doit maintenir la sienne inférieure à 6 ans. La baisse progressive de l'épargne a dégradé la capacité de désendettement sur la période observée, mais celle-ci reste nettement en deçà du seuil de 6 ans.

Pour les exercices à venir, sur l'hypothèse d'un emprunt nouveau similaire au rythme actuel, il est possible de maintenir une capacité de désendettement de 4 ans même si l'épargne brute venait à se dégrader substantiellement.

Il est à noter que l'année 2025 est marquée par une chute de l'annuité de remboursement correspondant à la fin d'emprunts d'un montant de 698 000 euros contractés en 2016.

Chapitre 2 : Projets et prospective

1/ Mise à jour du Plan pluriannuel d'investissement

Les projets d'évolution des logiciels métiers marquant programmés sur les années à venir sont notamment la décision de mutualiser un système d'information Enfance, la poursuite de la modernisation de la gestion des affaires funéraires, ainsi que de la gestion des services techniques.

Projets SI	2024	2025	2026
Ressources humaines	10 000	10 000	10 000
Finances et marchés	10 000	10 000	10 000
Gestion des salles	10 000	10 000	10 000
Enfance	100 000	50 000	50 000
Action sociale	10 000	10 000	10 000
Services techniques	20000	10 000	10 000
Etat civil, élections			
Funéraire	46 000	40 000	10 000
GRC	5 000	5 000	5 000
Gestion de parc			
Autres logiciels	16 000	10 000	10 000

Les projets principaux concernant les infrastructures concernent le remplacement des matériels acquis depuis 2017. Compte tenu des modifications évoquées plus haut sur le FCTVA une stratégie d'optimisation financière pousse à reconsidérer certains projets logiciels dédiés à la sécurité en mode « cloud » plutôt qu'en acquisition de licences.

Projets INFRA	2024	2025	2026
Matériels	182 500	100 000	100 000
Mutualisés	115 000	50 000	50 000
Personnalisés	67500	50 000	50 000
Logiciels	183 000	135 000	135 000
Mutualisés	70 000	35 000	35 000
Personnalisés	113 000	100 000	100 000

2/ Evolution des contrats de maintenance et d'exploitation

INFRASTRUCTURES		2020	2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
DATA CENTER	FREEPRO - JAGUAR	17 280	17 280	43 684	30 000	30 000	30 000	30 000
DATA CENTER	NUMERIAN			1 544	1 550	1 550	1 550	1 550
FIBRE	SAS LINKT	75 210	90 803	95 155	90 000	90 000	90 000	90 000
FIREWALL	CHEOPS TECHNOLOGY	17 984	23 104	29 706	30 000	30 000	30 000	30 000
VIRTUALISATION	SOLUCEO DGPF	480	3 733	6 465	56 500	6 500	6 500	6 500
IDENTITE	WORTEKS	7 615	7 615	7 615	-	-	-	-
SUPERVISION	COSERVIT						15 000	15 000
SECURITE APPLICATIVE	CYBERWATCH						10 000	10 000
ANTISPAM	OKTEY	28 980	19 320	19 320	20 000	20 000	20 000	20 000
ANTIVIRUS	SOPHOS		91 000			65 000		
EDR	HARFANGLAB					30 000	30 000	30 000
EMAIL	STARXPRT	22 539	22 405	22 189	22 000	24 000	24 000	24 000
EMAIL	ZIMBRA	13 539	15 204	15 783	29 000	30 000	30 000	30 000
ORACLE	UGAP	17 125	11 240	11 690	15 000	15 000	15 000	15 000
BUSINESS OBJECT				14 240	12 887	13 000	13 000	13 000

TOTAL INFRASTRUCTURE 200 753 301 704 267 392 306 937 355 050 315 050 315 050

Stabilité Transfert TNO Suppression ajout

L'antivirus Sophos (3 ans) et l'EDR Harfanglab (12 mois) sont en 2024 financés en fonctionnement pour permettre une récupération de la TVA. Ce financement en fonctionnement est cohérent avec la durée d'amortissement de ces licences logicielles.

SYSTEMES D'INFORMATION		2020	2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
ACTES REGLEMENTAIRES	LIBRICIEL SCOP	16 481	17 051	14 000	17 300	17 300	17 300	17 300
ARCHIVAGE	G.I.P. SANTÉ INFORMATIQUE	6 902	8 754	10 197	10 400	10 400	10 400	10 400
COURRIER	MAARCH SAS	11 424	12 840	9 240	13 368	13 368	13 368	13 368
ELECTIONS	CIRIL	14 529	7 416	9 251	6 200	6 200	6 200	6 200
ENFANCE	ARPEGE				25 000	30 000	40 000	40 000
ETAT CIVIL	ARPEGE	48 808	25 099	24 638	26 000	26 000	26 000	26 000
FINANCES	CIRIL	37 075	32 683	32 800	27 000	27 000	27 000	27 000
	GFI	26 779	8 630					
	INETUM SOFTWARE FRANCE		14 310	19 548	23 500	25 000	25 000	25 000
	UGAP - BUSINESS OBJECTS			15 000	8 000	8 000	8 000	8 000
	YOOZ	11 628						
GESTION RELATION CITOYEN:	ENTROUVERT SCOP	23 360	20 040	20 040	21 000	21 000	21 000	21 000
	YPOK	6 600	5 014	1 671				
GESTION DES SALLES	JESPLAN				7 000	7 000	7 000	7 000
MARCHES PUBLICS	ORDIGES		7 560	7 560	7 560	7 560	7 560	7 560
RESSOURCES HUMAINES	CIRIL	19 160	22 899	22 357	27 000	33 000	33 000	33 000
	EKSAE	9 880	16 240	26 942				
	HORIZONTAL SOFTWARE SAS		1 080	4 320	7 000	7 000	7 000	7 000
ACTION SOCIALE	ARCHE MC2	22 160	38 966	44 424	26 000	24 000	24 000	24 000
SERVICES TECHNIQUES	BERGER LEVRAULT		21 213	20 909	13 000	13 000	13 000	13 000
COLLABORATIF	SARL OPEN DSI	19 188	21 036	19 860				
SITES WEB	CLEVER AGE	14 333	6 789	2 546				

TOTAL SYSTEMES D INFORMATION 288 307 287 618 305 303 265 328 275 828 285 828 285 828

Stabilité Transfert TNO Suppression ajout

Le remplacement des SIRH de Vaulx et Vénissieux a permis de réduire globalement de 40% le montant des maintenances SIRH.

Chapitre 3 : Hypothèses Budgétaires 2024

1/ Recettes de fonctionnement

La simulation présentée se base sur une progression des contributions stables, sans augmentation du taux de fiscalité, prenant en compte uniquement l'évolution forfaitaire des bases fiscales décidée par l'Etat (+4%).

Outre les contributions fiscalisées, la section de fonctionnement sera également abondée par les remboursements de frais supportés dans le cadre du projet TNO par le budget annexe à hauteur de 240 000€.

Enfin, la sortie du syndicat de la commune de de Pierre-Bénite dans le cadre de sa fusion avec la commune de Oullins donnera lieu à une suppression de recette en part mutualisée de 164 000€ par an ; cette baisse est amortie par un versement de compensation de charges de 170 000€ pendant 3 ans, ainsi qu'une convention d'accompagnement en 2024 pour un montant de 80 000€.

Avec cette proposition, la pression fiscale additionnelle sur les bases foncières des Villes du SITIV reste stable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES		réalisé 2023	Inscriptions 2024
013	Atténuations de charges	10 870,27	8 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes		245 000,00
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes	140 000,00	210 000,00
70872	Remboursements de frais par les budgets annexes	32 946,27	35 000,00
73	Remboursements, subventions, participations	3 127 634,00	3 018 719,00
74	Dotations et participations	169 022,10	370 667,00
75	Autres produits de gestion courante	10 870,27	8 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 491 342,91	3 650 386,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels	3 905,20	2 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 495 248,11	3 652 386,00
042	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00
les recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	181 498,28	80 000,00

2/ Dépenses de fonctionnement

L'augmentation des charges de gestion provient principalement de l'inscription en fonctionnement des services antivirus et EDR (réforme de la TVA, dorénavant applicable sur les services d'hébergement en nuage). Un effort particulier est également fait pour les crédits de formation et d'accompagnement. Un autofinancement des nouveaux investissements de 100 000 € est possible.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES		réalisé 2023	Propositions 2024
011	Charges à caractère général	818 315,93	788 736,00
60	Achats et variations de stocks	24 862,76	35 000,00
61	Services extérieurs	576 495,94	559 736,00
6156	Maintenance	389 770,73	351 436,00
6184	Versements à des organismes de formation	54 250,10	80 000,00
62	Autres services extérieurs	216 957,23	194 000,00
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	100 260,67	103 500,00
6228	Frais divers	14 963,96	15 600,00
63512	taxes foncières		
012	Frais de personnel et charges assimilées	1 744 796,01	1 867 000,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	38 169,86	0,00
64	Charges de personnel	1 706 626,15	1 875 000,00
013	Atténuations de produits	0,00	8 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	358 325,54	414 552,72
65311	élus	55 441,46	66 000,00
65313	élus	2 389,50	0,00
65314	élus	7 205,28	0,00
65748	COS	18 300,00	17 800,00
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage.	94 491,69	205 000,00
65818	Autres charges de gestion courante	64 192,61	53 465,00
65821	appel de fond TNO 2022 et 2023 (609K)	116 305,00	72 287,72
Total des dépenses de gestion des services		2 921 437,48	3 070 288,72
66	Charges financières	24 169,32	43 860,98
	Charges financières nouveaux emprunts		
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	créances irrécouvrables	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 945 606,80	3 114 149,70
042	Opérations d'ordre entre section	480 341,69	518 229,12
023	Virement section investissement	0,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		480 341,69	618 229,12
Total des dépenses de fonctionnement		3 425 948,49	3 732 378,82

3/ Dépenses d'investissement

Les projets d'investissement sont financés conformément au détail présenté dans le PPI.

Hors Reports, le budget d'investissement est de 414 000 € pour les investissements logiciels (393 000 en part mutualisée), et 200 000 € pour les matériels (135 000 en part mutualisée). Une subvention d'équipement supplémentaire de 72 000 € permet de financer les outils collaboratifs.

Le montant de l'annuité de dette 2024 sera de 417 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES		réalisé 2023	Inscriptions 2024
	reports		
20	Immobilisations incorporelles	860 694,05	414 200,00
204	Subventions d'équipement versées		72 578,72
20415331	Etablissement a caractere administratif - matériel, études		
21	Immobilisations corporelles (matériel)	397 590,39	202 500,00
23	Immobilisations en cours (construction)	65 580,49	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 323 864,93	689 278,72
16	Emprunts et dettes assimilées	314 052,15	417 185,52
27	Autres immobilisations financières		
	Total des dépenses financières	314 052,15	417 185,52
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00	
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 637 917,08	1 106 464,24
040	Opérations d'ordre entre section		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		
	Total des dépenses d'investissement	1 637 917,08	1 106 464,24

4/ Recettes d'investissement

Une fois pris en compte la capacité d'autofinancement et les recettes propres d'investissement (FCTVA), le montant d'emprunt nécessaire pour financer les investissements de 2024 se monte à 450 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES		réalisé 2023	Inscriptions 2024
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	429 570,00	450 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
	Total des recettes d'équipement	429 570,00	450 000,00
10	Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068)	135 109,77	39 222,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	82 640,45	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		
27	Autres immobilisations financières		
	Total des recettes financières	217 750,22	39 222,00
45	Opérations pour le compte de tiers		
	Total des recettes réelles d'investissement	647 320,22	489 222,00
040	Opérations d'ordre entre section	480 341,69	518 229,12
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	100 000,00
023	Immobilisations en cours	0,00	
	Total des recettes d'ordre d'investissement	480 341,69	618 229,12
	Total des recettes d'investissement	1 127 661,91	1 107 451,12

5/ Evolution des parts personnalisées

Par principe, les parts personnalisées des villes sont reconduites à l'identique d'une année sur l'autre, sauf instruction contraire des villes.

Les principales tendances **connues à date** de l'évolution des parts personnalisées est présentée ci-dessous, des discussions sont encore en cours avec les villes.

- ➔ Rive de Gier : stabilité en volume, mais réaffectation des crédits de masse salariale vers des dépenses de maintenance et d'investissement. Continuité du projet de sécurisation de l'infrastructure.
- ➔ Saint Chamond : Stabilité en volume
- ➔ Vaulx en Velin : proposition d'augmentation des crédits de 20 000€ pour des missions d'assistance renforcée en RH et Finances
- ➔ Vénissieux : stabilité en volume, réaffectation des crédits d'investissement vers des besoins de renfort en personnel

COMMUNES								
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Corbas	Givors	Grigny	Rive de Gier	Saint Chamond	Vaulx en Velin	Vénissieux	TOTAL
011 - Charges à caractère générale	31 530	0	0	30 000	7 500	20 000	40 000	129 030
65 - autres charges de gestion courante	19 714	0	0	10 000	7 500	10 000	0	47 214
012 - Frais de personnel et charges assimilées	75 157	53 000	47 000	0	0	20 000	63 000	258 157
TOTAL FONCTIONNEMENT 2024	126 401	53 000	47 000	40 000	15 000	50 000	103 000	434 401
SECTION D INVESTISSEMENT	Corbas	Givors	Grigny	Rive de Gier	Saint Chamond	Vaulx en Velin	Vénissieux	TOTAL
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel)	500	0	0	30 000	60 000	20 000	0	110 500
21 - Immobilisations corporelles (matériel)	58 000	0	0	15 000	10 000	0	0	83 000
Re-crédit disponible N-1	-589	0	0	-2 750	-8 888	-15 000	-5 410	-32 637
TOTAL INVESTISSEMENT 2024	57 911	0	0	42 250	61 112	5 000	-5 410	160 863
PARTS PERSONNALISEES 2023	180 586	51 000	45 900	84 300	75 025	53 978	95 763	586 552
PARTS PERSONNALISEES 2024	184 312	53 000	47 000	82 250	76 112	55 000	97 590	595 264
VARIATION 2024/2023	2,02 %	3,77 %	2,34 %	-2,49 %	1,43 %	1,86 %	1,87 %	1,46 %
PARTS MUTUALISEES 2022	178 952	214 433	97 673	145 823	362 825	473 140	767 307	2 240 153
TOTAL 2022	359 538	265 433	143 573	230 123	437 850	527 118	863 070	2 826 705
PARTS MUTUALISEES 2023	195 304	233 215	106 767	158 258	395 977	524 708	831 401	2 445 630
TOTAL 2023	375 890	284 215	152 667	242 558	471 002	578 686	927 164	3 032 182
PARTS MUTUALISEES 2024	203 116	242 544	111 038	164 588	411 816	545 696	864 657	2 543 455
TOTAL 2024	387 428	295 544	158 038	246 838	487 928	600 696	962 247	3 138 719
évolution en % valeur	11 538	11 329	3 371	4 280	16 926	22 010	35 083	106 537
évolution en % valeur 2024/2023	3,07 %	3,99 %	3,52 %	1,76 %	3,59 %	3,80 %	3,78 %	3,51 %
4%								
évolution en % taux fiscalité 2024/2023	-0,93%	-0,01%	-0,48%	-2,24%	-0,41%	-0,20%	-0,22%	-0,49%

6/ Evolution de la fiscalité par commune

En fonction de l'ensemble des éléments exposés, et sous réserve d'évolution des parts personnalisées des villes, les contributions par communes pour l'année 2024 seraient les suivantes :

Collectivité	Contr. Mut. 2023	Contr. Mut. 2024	Contr. Pers. 2023	Contr. Pers. 2024	% Evol	Pour mémoire: Contribution à fiscaliser 2023	Contribution à fiscaliser 2024	% Evol
Corbas	195 304 €	203 116 €	180 586 €	184 312 €	2,02 %	375 890 €	387 428 €	3,07 %
Givors	233 215 €	242 544 €	51 000 €	53 000 €	3,77 %	284 215 €	295 544 €	3,99 %
Grigny	106 767 €	111 038 €	45 900 €	47 000 €	2,34 %	152 667 €	158 038 €	3,52 %
Rive de Gier	158 258 €	164 588 €	84 300 €	82 250 €	-2,49 %	242 558 €	246 838 €	1,76 %
Saint-Chamond	395 977 €	411 816 €	75 025 €	76 112 €	1,43 %	471 002 €	487 928 €	3,59 %
Vaulx en velin	524 708 €	545 696 €	53 978 €	55 000 €	1,86 %	578 686 €	600 696 €	3,80 %
Vénissieux	831 401 €	864 657 €	95 763 €	97 590 €	1,87 %	927 164 €	962 247 €	3,78 %
Total	2 445 630 €	2 543 455 €	586 552 €	595 264 €	1,46 %	3 032 182 €	3 138 719 €	3,51 %

L'évolution forfaitaire des bases locatives foncières étant annoncée à +4% pour l'année 2024, le taux de fiscalité additionnelle pour le SITIV devrait baisser de 0.5% environ.

Chapitre 4 : Budget annexe Territoire Numérique Ouvert

La convention d'entente intercommunale « Territoire Numérique Ouvert » conclue entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et le syndicat intercommunal des technologies de l'information (SITIV) dispose dans son article 5 :

« Les décisions de la conférence intercommunale nécessitant des délibérations concordantes comprennent notamment :

Les modifications de la présente convention,

Le rapport d'activité annuel de l'entente intercommunale présentant notamment le détail financier des missions socles et des missions spécifiques ainsi qu'un inventaire des biens acquis dans le cadre de l'entente,

L'approbation du financement annuel de l'entente intercommunale,

L'entrée d'un nouveau membre.

Les décisions adoptées par la conférence intercommunale sont notifiées par le secrétariat de celle-ci aux parties membres de l'entente. »

L'article 7 dispose par ailleurs que « La contribution de chaque membre, basée sur sa masse salariale et sa population, est la suivante, pour le fonctionnement comme pour l'investissement :

- 16,4% pour le SITIV

- 30,6% pour la Ville de Lyon

- 53% pour la Métropole de Lyon,

Pour chaque mission, la charge financière prévisionnelle et les subventions d'équipement seront validées par la conférence intercommunale puis adoptées par délibérations concordantes des membres de l'entente concernés par la mission. L'ensemble des contributions est retranscrit dans le budget annexe du SITIV. »

1 - Exercice 2023

Compte administratif prévisionnel et Résultat 2023

		Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	Résultat Exercice 2023	1 139 176,00 €	617 167,47 €	522 008,53 €
	Résultat antérieur (2022) reporté R002	358 573,56 €		358 573,56 €
	Résultat à affecter / reporter			880 582,09 €
Section d'investissement	Résultat Exercice 2023	1 177 830,44 €	1 378 289,80 €	-200 459,36 €
	Résultat antérieur (2022) reporté R001	0,00 €		0,00 €
	Résultat à affecter			-200 459,36 €
	Reste à réaliser (R.A.R.) au 31/12/2023	0,00 €	432 797,23 €	432 797,23 €
Résultat global cumulé 2023 (net de R.A.R.)				247 325,50 €

Le résultat de fonctionnement prévisionnel pour l'exercice 2023 est un excédent de 880 582,09 euros
 Le résultat d'investissement prévisionnel pour l'exercice 2023 est un déficit de 200 459.36 euros.

L'exercice 2023 sera clôturé avec un excédent de fonctionnement de 880 582.09€ permettant d'affecter 633 256.59€ en recette d'investissement (1068) pour la couverture du déficit et des restes à réaliser en 2024, et 247 325.50 € en recette de fonctionnement (002) en 2024.

2 - Exercice 2024

Le comité de pilotage opérationnel ayant présenté le projet de budget suivant pour 2024 :

DEPENSES	Budget 2024	
	Investissement	Fonctionnement
Hébergement		
acquisition de matériels et licences (vsan + s3)	40 000 €	
vsan + s3		40 000 €
Base de donnée postgresql	10 000 €	20 000 €
hébergement en DC		30 000 €
Maintient en condition oper des infra (hyperviseur, virtualisation, supervision, bastion, gestion de config, antivirus, securité....)		20 000 €
Audit sécurité		30 000 €
Identité de territoire		
mise en œuvre d'une fédération de fédération		20 000 €
annuaire collaboratif, approvisionnement de celui-ci	20 000 €	
approvisionnement des plateformes collaboratives	20 000 €	
Collaboratif		
mise en place d'un Jitsi de territoire		55 275 €
mise en place d'un Nextcloud de Territoire		85 000 €
mise en place d'une messagerie instantatée	30 000 €	85 000 €
mise en place d'un outil d'édition en ligne		56 000 €
Formation / Change		
portail de formation en ligne		8 400 €
Messagerie Collaborative		
mise en place Messagerie GL	190 000 €	0 €
mise en place Messagerie VDL	160 000 €	
Frais généraux		
chef de projet (1 poste en 2022, 2 en 2023, 3 au-delà)		210 000 €
Autofinancement		48 000 €
Dotation aux amortissements		
		250 000 €
Total des dépenses	470 000 €	957 675 €
RECETTES		
Affectation résultat n-1		254 343,0 €
FCTVA (auto a partir de 2023)	42 000 €	
Amortissements	250 000 €	
Financement de l'exploitation par les partenaires de l'entente	208 000 €	675 332 €
Total des recettes	500 000,00 €	929 675,00 €

3 – Appel de fonds 2024

La présentation des financements aux §1 et 2 ci-dessus permet de définir les appels de fonds nécessaires au fonctionnement de l'entente intercommunale « Territoire numérique ouvert » pour 2024 ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Métropole de Lyon	468 135.96	-	468 165.96
Ville de Lyon	134 878.32	135 421.28	270 299.59
SITIV	72 287.72	72 578.72	144 866.45
TOTAL	675 332 euros	208 000 euros	883 332 euros

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 069-256910183-20231215-CS_2023_12_2-DE